

## Au fil des saisons



**Avis de  
changement  
des limites de  
vitesse**



...page 6



### N'OUBLIEZ PAS

Ce dimanche 12 août 2018  
Pique-nique en blanc  
Devant d'église de Sainte-Croix  
Venez nombreux!

## UNE PREMIÈRE À SAINTE-CROIX, LE 12 AOÛT Rassemblement des familles

**Lemay, dit Delorme, dit Poudrier et des familles invitées  
Beudet, Gauthier, Houde et Legendre**

En marge du pique-nique en blanc, le 12 août, se déroulera à Sainte-Croix un évènement culturel et patrimonial auquel toute la population est invitée. Le prétexte premier à cette organisation est de souligner le centième anniversaire du décès de Pamphile Le May dont une exposition permanente est offerte au public dans l'église depuis le début de l'été. À cette commémoration, s'ajoutera un deuxième volet : le rassemblement de cinq familles souches de Sainte-Croix.

La commémoration débutera par une messe célébrée à 9 heures par l'abbé Pierre Beudet. Après la messe, monsieur René Paquin incarnera le personnage de Pamphile Le May et interprètera sur place certaines de ses œuvres.

En après-midi, dès 13 heures, la population est invitée à la salle Robert-Daigle de l'hôtel de ville à rejoindre des représentants des cinq familles colonisatrices des années 1670 à 1700. Une série de courtes conférences suivies de discussions seront présentées.

Finalement, à partir de 17 heures, tout le monde est convié au pique-nique en blanc sur le parvis de l'église.

On vous attend en grand nombre. Si la température n'est pas au rendez-vous, le pique-nique se tiendra dans l'église à l'abri des intempéries.

### Programme détaillé du rassemblement en page 6

Avis public .....2	Programme du rassemblement .6	Mont Ste-Marguerite .....8
Conteneurs à résidus verts ....5	Limites de vitesse.....6	Conférence CPAL .....8
Règlement sur le bruit .....5	Calendrier des activités .....7	



## AVIS PUBLIC

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

Je, soussignée, France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, donne avis :

**QUE** le règlement numéro 580-2018 ayant pour titre :

### **AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À EXIGER L'INSTALLATION DE POMPE ÉLÉVATOIRE DANS CERTAINES PARTIES DE LA MUNICIPALITÉ**

fut adopté le 03<sup>e</sup> jour de juillet 2018, que le certificat de conformité numéro 2018-30 fut émis par la MRC le 11<sup>e</sup> jour de juillet 2018 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent règlement vise à exiger l'installation de pompe élévatoire dans certaines parties du territoire, à ajouter l'article 3.6 nommé « pompe élévatoire » au Chapitre III : Normes de sécurité des constructions et à ajouter en annexe le plan des parties du territoire où l'installation d'une pompe élévatoire est exigée.

Donné le 13<sup>e</sup> jour de juillet 2018.

France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## AVIS PUBLIC

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 583-2018**

### **AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT N° 478-2012 CONCERNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

### **SECTEURS CONCERNÉS :**

### **AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :**

1) Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Croix tenue le septième jour d'août 2018, le conseil municipal de Sainte-Croix a adopté le règlement numéro 583-2018 intitulé : Règlement aux fins d'abroger le règlement numéro 478-2012 concernant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel.

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 478-2012 DE 3 027 418 \$.**

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 583-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(Les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport)).

3) Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 15 août 2018, au bureau de la municipalité, situé au 6310 rue Principale, Sainte-Croix.

4) Le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 583-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 215. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 583-2018 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 15 août 2018, au bureau de la municipalité, situé au 6310 rue Principale, Sainte-Croix.

6) Le règlement peut être consulté au bureau municipal, de 8 : 30 heures à 16 : 30 heures du lundi au vendredi.

**CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DES SECTEURS CONCERNÉS :**

**1) Toute personne qui, le 07 août 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :**

---

- être une personne physique domiciliée dans les secteurs concernés et
- être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

**2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :**

---

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés depuis au moins 12 mois :
- l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.

**3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés, qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :**

---

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des secteurs concernés, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

**4) Personne morale**

---

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 07 août 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

Donné à Sainte-Croix, le neuvième jour du mois d'août en l'an deux mille dix-huit.

Christiane Couture  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2018**

**RÈGLEMENT AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE**

**SECTEURS CONCERNÉS :**

**AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :**

---

1) Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Croix tenue le septième jour d'août 2018, le conseil municipal de Sainte-Croix a adopté le règlement numéro 584-2018 intitulé : Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière.

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE RÉFECTION DE VOIRIE SUIVANTE :**

- Réfection des rangs de la municipalité

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 584-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

(Les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport)).

3) Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 15 août 2018, au bureau de la municipalité, situé au 6310 rue Principale, Sainte-Croix.

4) Le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 584-2018 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 215. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 584-2018 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5) Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 15 août 2018, au bureau de la municipalité, situé au 6310 rue Principale, Sainte-Croix.

6) Le règlement peut être consulté au bureau municipal, de 8 : 30 heures à 16 : 30 heures du lundi au vendredi.

**CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DES SECTEURS CONCERNÉS :**

**1) Toute personne qui, le 07 août 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :**

---

- être une personne physique domiciliée dans les secteurs concernés et
- être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés depuis au moins 12 mois;
- l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.

3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés, qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des secteurs concernés, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

#### 4) Personne morale

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 07 août 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

Donné à Sainte-Croix, le neuvième jour du mois d'août en l'an deux mille dix-huit.

Christiane Couture  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

## CONTENEURS À RÉSIDUS VERTS

La municipalité dispose de conteneurs qui sont situés dans la cour de l'aréna.

Ceux-ci sont destinés à la récupération **des résidus verts uniquement** : feuilles, pelouse et résidus de jardins.

Nous vous rappelons qu'aucune branche n'est permise et vos résidus ne doivent pas être mis en sac.

Cependant, il arrive que les employés municipaux y retrouvent divers déchets : matériaux de construction, rebuts, sacs à ordures, etc. Nous vous rappelons donc de ne pas y laisser vos rebuts et d'aller les porter au centre d'enfouissement technique de la

MRC de Lotbinière situé au  
1450, rang de la Pointe du jour à St-Flavien.  
Vous pouvez les rejoindre au 728-5554.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## RAPPEL

### RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

Selon l'article 4.8.1 du *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)* numéro 568-2017, le fait d'utiliser, entre 21h et 7h, du lundi au vendredi et entre 17h et 9h les fins de semaine, tout équipement et outillage causant du bruit dont notamment une tondeuse à gazon, un coupe herbe, une scie à chaîne, une débroussailleuse et tout autre équipement et outillage qui permet d'effectuer des travaux de soudure, de menuiserie, de construction ou de démolition.

## Suite de la Une

### PROGRAMME DÉTAILLÉ DU RASSEMBLEMENT

**9:00** Messe à l'église de Sainte-Croix célébrée par l'abbé Pierre Beaudet

**9:30** Accueil et pause santé à l'église de Sainte-Croix

**9:30 à 11:00** Commémoration du 100<sup>ième</sup> anniversaire du décès de Pamphile Le May (1837-1918)

Animation sur les étapes marquantes de la vie de Pamphile Le May par Claude Crégheur et René Paquin sur :

- sa vie familiale du rang St-Eustache à Lotbinière à son décès à Deschaillons;
- sa vie académique, l'avocat ainsi que le bibliothécaire du Parlement de Québec à partir de 1867;
- sa vie littéraire à partir de ses études dans le Vieux-Québec et de son appartenance à l'École littéraire de Québec.

Lors de cette présentation, vous entendrez des poèmes, des fables ainsi qu'un conte savoureux.

**11:00** Pause santé et fraternisation

**11:30 à 13:00** *Brunch au Resto Bar Le Cube Prix : 13,00 \$ plus taxes et services; 400 Route Laurier, Sainte-Croix (418-926-3244)*

**13:00** Hôtel de ville de Sainte-Croix (6310 rue Principale) : Salle Robert Daigle

Accueil et fraternisation des familles et amis et de tous les citoyens intéressés à l'histoire de nos ancêtres-colonisateurs.

**13:15** Lancement du livre de feu Anicette Lemay par la Société Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière.

**13:25** Présentation de la conférencière et des conférenciers

**13:30** Conférence de Martial Le May sur le début des *Seigneuries de Lotbinière et de Sainte-Croix*,

**13:45** Conférence de Claude Le May sur *l'ancêtre Michel Lemay*

**14:00** Conférence d'Yvon-Charles Beaudet sur *l'ancêtre Jean Beaudet*

**14:15** Conférence de Céline Gauthier, projet personnel, sur *l'ancêtre Jacques Gauthier*

**14:30** Conférence de Benoit Desrochers sur *l'ancêtre Louis Houde*

**14:45** Conférence de Francis Legendre sur *l'ancêtre Jean-Baptiste Legendre*

**15:00** Pause santé

**15:15** Tour de table avec la conférencière et les conférenciers

- période de questions - réponses
- petites histoires et anecdotes

**16:15** Période d'échange et de fraternisation

**17:00** Invitation au Pique-nique en blanc de la Municipalité de Sainte-Croix.

---

### LES LIMITES DE VITESSE SERONT RÉDUITES À 30 KM/H DANS TOUTES LES RUES LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ.



Suivant la résolution # 133-2018, le conseil municipal annonce à la population de Sainte-Croix le début des démarches pour officialiser la réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h dans toutes les rues locales du secteur urbain. La Municipalité imposera cette réduction de vitesse dès cet automne. Cette limite ne s'appliquera cependant pas à la rue Principale ni à la rue Laurier, étant toutes deux sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Pour que cette réduction de vitesse entre en vigueur, la municipalité modifiera son règlement harmonisé # 568-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. Cette démarche s'échelonnera de septembre à octobre 2018. Dès que le règlement sera en vigueur, le service des Travaux Publics installera à l'entrée de chacune des rues qui se raccordent avec les rues Principale et Laurier un panneau de signalisation indiquant la nouvelle vitesse règlementaire.

# Calendrier des activités - Septembre 2018

Septembre 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
					1	
2	3	4	5	6	7	8
		<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Séance du conseil</u> 19h00 Salle des Chevaliers		<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Club de l'Âge d'Or</u> <u>Soirée de danse</u> 20h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3466
9	10	11	12	13	14	15
	<u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May		<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Groupe scouts : Portes ouvertes</u> 19h à 21h Info : 418-796-3245	
16	17	18	19	20	21	22
	<u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May		<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May <u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Cinéma familial</u> 19h à 21h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-2641	<u>Club des amateurs de champignons</u> Excursion conjointe avec Les amis de la forêt seigneuriale Info : 418-926-3200
23	24	25	26	27	28	29
	<u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396	<u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May		<u>Jeux des générations</u> 13h30 à 16h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3396		<u>Club des amateurs de champignons</u> Excursion à déterminer Info : 418-926-3200
30						





**Pour une sortie en Famille !**



**Michel Aubert**, Président de la Maison de la Famille de Lotbinière  
**Vos Maires et Mairesse**  
**Vos Députés**  
**Richard St-Laurent**, Domaine du Radar

Vous invitent à faire

## **L'ASCENSION DU MONT STE-MARGUERITE à St-Sylvestre**

Au profit de l'agrandissement de la Maison de la Famille de Lotbinière

**15 septembre 2018** 10h à 12h30

20\$/adulte - Enfants /gratuit

Ascension, panorama, repas, (transport en autobus avec réservation) inclus

Pour information: 418-881-3486



## **CONFÉRENCE GRATUITE: " MA SANTÉ, MA PRIORITÉ! "**

Par **Guylaine Chandonnet**  
Kinésiologue, Éducatrice physique B.SC.

**Mercredi, le 12 septembre 2018**  
**à 13h30, au centre Chartier**  
**7440, route Marie-Victorin**  
**Lotbinière**

Thèmes abordés: équilibre, posture,  
arthrose / arthrite et le dosage de  
l'exercice en fonction de ses capacités.



Les participants du défi chaque minute compte 2018 de la municipalité de Lotbinière ont amélioré de 115% leur taux de participation et de minutes bougées. Pour souligner vos efforts, nous vous offrons cette conférence.

POUR INFORMATION ET RÉSERVATION  
418-728-4825 OU LE 1-866-728-4825



### **DISPONIBILITÉS DU MAIRE**

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix qui désirent me rencontrer à l'hôtel de ville. Il s'agit de prendre un rendez-vous dans les jours et les heures qui sont énumérés ci-dessous en appelant au bureau municipal, 418-926-3494.

Mercredi le 15 août 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 22 août 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 29 août 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 05 septembre 2018 entre 9h et 12h

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la municipalité de Sainte-Croix.

Directrice générale : Mme France Dubuc  
Directrice générale adjointe : Mme Christiane Couture  
Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot  
Directrice des loisirs : Mme Josianne Tardif  
Service de l'urbanisme : M. François Bienvenu  
Secrétaire : Mme Amélie Huot  
Secrétaire : Mme Édith Plourde

Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN : 60299  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec